

# Conseil Municipal Ville de Carbon-Blanc

## PROCES-VERBAL

Séance du 15 FEVRIER 2017  
à 18 heures 30

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 15 Février deux mille dix sept à 18 heures 30, sous la présidence de *Monsieur Alain TURBY*, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. BLANCHER
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme ARPIN
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. PINSTON
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. MERCIER

### **ETAIT ABSENTE**

- Séverine DENIS, Conseillère Municipale.

Monsieur TURBY ouvre la séance et propose Madame Frédérique ROIRAND comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

## SOMMAIRE

1. PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	4
2. INTERVENTION DE LA DREAL .....	4
3. SUBVENTIONS AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS .....	8
4. BUDGET 2017.....	14
5. PROGRAMME D'INTERET GENERAL – AMELIORATION DE L'HABITAT .....	25
6. CONVENTION CROIX ROUGE – RECONDUCTION .....	25
7. CONVENTION ASCJB – RECONDUCTION .....	26
8. CONVENTION CLUB OMNISPORTS – RECONDUCTION .....	27
9. CONVENTION CENTRE DE GESTION – ARCHIVES .....	27
10. TRANSFERT PARTIEL DE COMPETENCE SPORTIVE .....	28

## **1. PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire propose au vote le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017.

Madame CANALES indique que le temps imparti pour relire le projet présenté est court. Par ailleurs, selon le Groupe « Demain, CARBON-BLANC », certaines interventions sont reprises trop synthétiquement (elle évoque en particulier les propos de Monsieur PEREZ-ROBA).

Monsieur le Maire précise que ce projet a été soumis aux groupes minoritaires dans des délais raisonnables (le vendredi 10 février). Le Groupe AGA a fait part de ses corrections qui ont été prises en compte. Pour une question de lisibilité, il a été décidé de ne pas faire un compte rendu in-extenso de toutes les interventions au regard notamment de la longueur des débats. Cependant, la teneur générale des interventions est restituée.

Monsieur PEREZ ROBA précise que des modifications ont été apportées sur le document initial qui leur a été soumis. Certes, il a remarqué également que ses interventions étaient édulcorées mais que cela touchait plus sur la forme que sur le fond.

Monsieur le Maire prend en compte ces observations et demande aux Conseillers Municipaux de ne pas hésiter à faire des remarques, l'objectif étant que chaque groupe retrouve son propos dans le procès-verbal. Il indique aussi que cette discussion peut avoir lieu en dehors du Conseil Municipal.

Après ces diverses observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix.

## **2. INTERVENTION DE LA DREAL**

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de débiter la séance par une intervention de Monsieur Florian VARRIERAS et de Madame Monique ALLAUX de la DREAL sur les installations classées de la zone industrialo-portuaire de BASSENS dans la continuité des débats tenus en Conseil Municipal au moment de la demande d'extension d'activité de l'Entreprise CEREXAGRI. Le but est d'avoir aujourd'hui des explications sur le principe de fonctionnement en cas d'accident et sur la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Il les remercie d'être présents ce soir et de répondre ensuite aux questions qui leur seront soumises.

Madame ALLAUX prend la parole et indique qu'elle fait partie avec Monsieur VARRIERAS de l'unité départementale de la Gironde de la DREAL, composée d'une quinzaine d'inspecteurs intervenant sur toutes les installations classées du département. Ils appartiennent tous les deux à la cellule « risques accidentels » et sont chargés des installations à risques notamment les installations SEVESO au nombre de 40 dans le département, concentrées sur la Presqu'île d'AMBES, essentiellement implantées sur les communes de BASSENS et d'AMBES. Va être présenté ce soir le champ d'intervention de la cellule « risques accidentels » puis un focus sera fait sur les derniers événements de la SIAP, CDTRANS et sur le dossier de CEREXAGRI.

Monsieur VARRIERAS indique que la police des installations classées remonte à de nombreuses années :

- 1810 : notion d'installations classées, autorisation, éloignement
- 1968 : l'inspection des installations classées est confiée au service des mines
- 1971 : création du ministère de l'environnement
- 1982 : directive SEVESO relatives aux sites à risques « majeurs »
- 2003 : loi risque, maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels, renforcement des effectifs d'inspecteurs au sein de la DREAL (auparavant la DRIRE).

Les risques industriels sont reconnus et les retours d'expérience font évoluer la réglementation.

Il existe différents types d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : industries chimiques, éoliennes, élevages de porcs...Le transport par camions citernes ne relève pas de la réglementation des ICPE.

Les régimes dépendent du niveau d'activités. Il existe trois régimes de base :

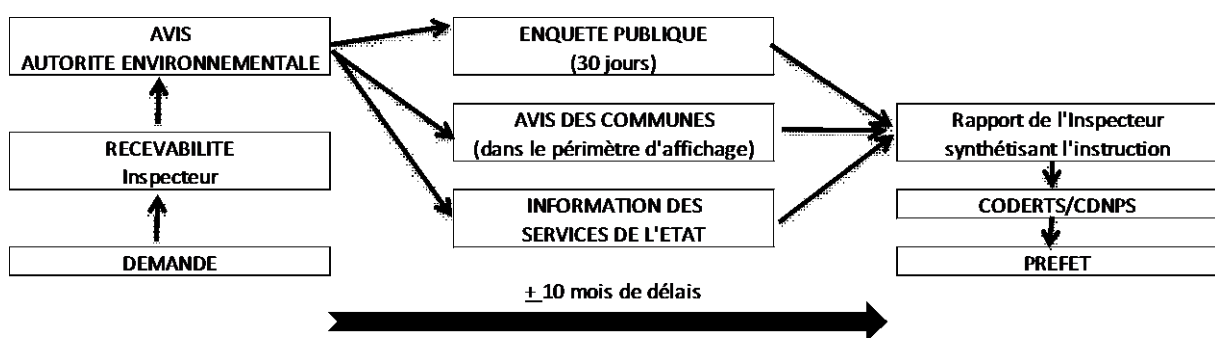
- Déclaration (≈ 450 000 sites en France, dont ≈ 10 à Carbon-Blanc) : régime de « liberté surveillée » pour les activités les moins polluantes ou dangereuses
- Enregistrement (≈ 14 000 sites en France, dont 1 à Carbon-Blanc)  
Régime d'autorisation simplifiée pour les activités polluantes ou dangereuses pouvant faire l'objet de prescriptions standardisées
- Autorisation (31 000 sites en France dont 1 à Carbon-Blanc)  
Permis d'exploiter, nécessitant le dépôt d'un dossier (études d'impact et de dangers), instruction et enquête publique, arrêté préfectoral assorti de prescriptions spéciales

- Les établissements dits « SEVESO », à risques majeurs (1 400 en France, 37 en Gironde, 1 à Carbon-Blanc (seuil bas) : Société MESSER à la zone de la Mouline)

- Le critère pour cette dernière catégorie : mise en œuvre de substances ou mélanges dangereux (toxique, inflammable, explosif, comburant, auto-réactifs...)
- Seuil par substance et règle de cumul
- Régime d'autorisation renforcé : garanties financières, maîtrise de l'urbanisation, étude de dangers spécifique + mise à jour
- Spécifique seuil haut : Servitudes d'utilité publique, Plan de Prévention des Risques technologiques, Plans de secours interne et externe (POI, PPI), Système de gestion de la sécurité (SGS), Commission de suivi de site (CSS) pour informer les riverains

La police des ICPE exercée par la DREAL

- Suivi des installations existantes : inspections dont 10 % en inopiné), modification, prescriptions complémentaires, plainte, accident
- Instruction des cessations d'activité
- Instruction des demandes d'Autorisation d'exploiter



Monsieur VARRIERAS rappelle le contexte de l'extension de l'Entreprise CEREXAGRI :

- Augmentation de la cadence et de la fréquence de fonctionnement d'une unité existante de purification de soufre de 4 000t/an (mai 2015) à 20 000t/an (demande en 2016)
- procédure d'autorisation avec enquête publique du 06/06/2016 au 08/07/2016
- Enquête conduite par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif

- Annonce par affichage dans les mairies concernées par le rayon d'affichage réglementaire fixé dans le code de l'environnement (3 km par défaut) (différent du rayon des zones d'effets) et dans la presse
- Dossier consultable en mairie de Bassens
- Remarques à inscrire sur un registre ou à envoyer par lettre. A la demande de la Mairie de BASSENS, une réunion publique a été organisée qui a permis de récolter les inquiétudes et les questions de la population et des riverains.

Le Conseil Municipal de CARBON-BLANC a émis un avis négatif le 12 juillet 2016 compte tenu des accidents récents dans la zone industrielle qui n'ont pas été suivis d'informations. Le Conseil Municipal a aussi formulé des préconisations :

- Augmentation de production par palier avec contrôles nuisances et émissions :
  - Réponse de la DREAL : Des contrôles des émissions et nuisances prescrites par l'arrêté préfectoral d'autorisation sont effectués. Si des dépassements et des nuisances sont constatés, l'activité serait suspendue et s'ensuivraient des mesures pénales et administratives en direction du contrevenant.
- Calendrier programmé de retour au niveau de production antérieur
  - Réponse de la DREAL : Demande non fondée si l'impact sur l'environnement conforme au dossier présenté est acceptable

- Neutralisation de la zone SAMAT (transporteur) pour éviter l'effet domino

Pas d'augmentation des effets d'un accident quelque soit l'origine (défaillances internes ou effets « dominos ») qu'il s'agisse de CEREXAGRI vers une installation externe ou d'une installation externe vers CEREXAGRI.

Scénario majorant (explosion d'un four) pas remis en cause, y compris en cas d'explosion d'une citerne de transport de gaz.

- Aménagement du flux et stationnement des poids lourds  
+ 4 à 5 camions/jour, itinéraire évitant les zones urbaines, rappel des aires de stationnement aux sociétés de transport.

- Connaître la nature et la dangerosité des résidus

Chauffe du soufre solide dans un réservoir fermé afin de le rendre liquide et de pouvoir séparer les impuretés : déchets minéraux (sable, cailloux) souillés par le soufre.

- Expliquer la non-augmentation de la production de déchet

La production de déchet est évaluée à 1 000 tonnes par an au maximum (1 à 2 camions par mois).

L'accident intervenu à la SIAP le 10 juillet 2016 : il s'agissait d'un incendie avec explosion d'aérosols (bombes de peinture, d'insecticide) sur une aire de stockage d'une usine de traitement de déchets.

Pa retour d'expérience : le stockage des aérosols devra se faire désormais sur une aire dédiée, à l'écart des autres déchets, et grillagée afin de se prémunir d'un effet projectile susceptible de propager un incendie et de se diffuser en dehors du site.

Monsieur VARRIERAS note également un autre point évoqué par le Conseil Municipal de CARBON-BLANC qui concernent les mesures mises en place sur la prévention des effets dominos au sein de la zone industrielle.

### risques accidentels

- Étude de dangers de toutes les installations « SEVESO » : étude des effets dominos provenant d'un accident sur une autre installation classée à proximité et étude des effets dominos d'un accident interne vers une autre installation classée externe
- Plan d'urgence commun si présence d'effets dominos entre industriels

## risques chroniques

- Risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques industrielles cumulées de la presqu'île d'AMBES (rapport Burgeap 2001) : pas d'impact significatif lié aux émissions industrielles elles seules, mais le trafic routier reste tout de même préoccupant.

### Les informations mises à disposition du public

- Commission de suivi de site (CSS) pour les 4 installations « SEVESO » seuil haut situées sur les communes de Bassens et Ambarès. Les activités des établissements sont recensées ainsi qu'un bilan des accidents éventuels, des rejets, des modifications intervenues.
- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollution et des risques Industriels (SPPI) de la presqu'île d'Ambès : instance d'information et de concertation
- A sa demande, la municipalité de CARBON-BLANC sera invitée aux réunions de ces 2 instances, (ce dont se réjouit Monsieur le Maire)
- Egalement diffusion publique sur internet :
  - <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>
  - <http://www.risques.aquitaine.gouv.fr/>
  - <http://sppi-pa.iut.u-bordeaux.fr/>
  - <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>
- tout document administratif, sauf document de nature judiciaire (Procès verbal) ou juridictionnel (mémoire au procureur...), les documents inachevés et les documents protégés par un secret (étude de danger des sites SEVESO) est accessible.

Monsieur PEREZ ROBA remercie la DREAL de son intervention et de ses explications très pédagogiques mais il reste tout de même inquiet de la proximité de ces établissements des zones résidentielles. Madame BECERRO rappelle qu'il n'y a pas eu de mesures de nuisances depuis un certain temps. Monsieur VARRIERAS indique que des contrôles atmosphériques se font en permanence par des détecteurs d'oxyde de soufre. Cependant un laboratoire agréé a effectué ces contrôles après le dépôt du dossier d'enquête publique, l'industriel ayant du retard dans le projet.

Madame BECERRO s'inquiète du manque de communication envers la Municipalité afin qu'elle soit en mesure de prendre des dispositions et de donner les consignes utiles à la population (confinement ou pas, appel téléphonique à la Mairie...). Elle trouve grave que les transports ne soient pas soumis à la même réglementation que les établissements classés SEVESO.

Madame ALLAUX explique que la zone est délimitée selon une modélisation majorante qui peut être incertaine en raison de l'orientation des vents. Sur la base de ces zones, ont été élaborés des plans de risques technologiques, les riverains ne sont pas laissés ainsi dans le doute et l'inquiétude, des travaux de renforcement de leurs habitations peuvent être proposés (vitres plus résistantes en cas d'explosion, aménagement de locaux en cas de confinement).

Monsieur JAUREGUI indique qu'une plaquette relative aux risques majeurs sur la Presqu'île d'AMBARES avait été éditée par la DREAL. Il serait souhaitable que la Commune de CARBON-BLANC puisse en avoir quelques exemplaires à destination de la population.

Madame ALLAUX indique que la Commune de CARBON-BLANC n'a pas été associée à ces démarches car elle n'est pas susceptible d'être impactée par les zones d'effet autour des établissements SEVESO comme par exemple BASSENS. Les plaquettes évoquées ont été éditées essentiellement pour BASSENS et AMBARES. Il suffit de les contacter pour en avoir quelques exemplaires. Les risques encourus par CARBON-BLANC sont les risques mais très faibles de projection. Elle reconnaît tout de même qu'un fragment a atterri dans une propriété de CARBON-BLANC lors de l'accident survenu à CDTRANS. Monsieur BLANCHER souligne que le fragment pesait tout de même 50 kilos.

Madame ALLAUX s'engage à améliorer la communication et la concertation avec les Carbonblanais de manière à les rassurer et à instaurer un climat de confiance et de transparence notamment lors de la tenue des Commissions de suivi de sites. Elle conseille lors d'accident de se mettre à l'abri dans sa maison, de s'éloigner des fenêtres et d'écouter la radio, le Préfet faisant rapidement un communiqué par ce canal.

Monsieur le Maire souhaiterait réagir par rapport à l'intervention de Madame ALLAUX et de Monsieur VARRIERAS. Il rappelle qu'il a sollicité à quatre reprises par courrier les Services Préfectoraux pour avoir des informations sur les événements survenus à BASSENS. Ces courriers sont restés sans réponse. Il souligne la dangerosité que va entraîner le trafic des camions supplémentaires. Il a du mal à expliquer aux citoyens que l'organe qui contrôle la réglementation des transports n'est pas le même organe qui contrôle les installations classées, certes cela n'a pas d'importance mais il faut savoir comment garantir leur sécurité. Il rappelle que depuis deux ans, la Commune a été confrontée à 3 accidents dont 2 assez spectaculaires : CDTRANS, la SIAP et l'odeur de gaz provenant également de CDTRANS. Il ne faut pas minimiser la projection du fragment qui aurait pu avoir des conséquences plus graves. Il faut réfléchir au changement de modèle avant que l'incident survienne. Il est assailli de SMS lors d'alerte météo alors qu'il n'a pas du tout été contacté lors des événements sur le site de Bassens. Cela aurait évité l'intervention auprès des pompiers. Il s'étonne également que CARBON-BLANC ne fasse pas partie du périmètre alors que la ville de MACAU en dépend. Enfin, il réitère son souhait que les Maires puissent au moins siéger, sans avoir voix délibérante, au CODERST pour entendre la réponse des entreprises suite aux réserves formulées dans le rapport du Commissaire enquêteur par les Communes, la DREAL...Il y a un défaut de communication. Des améliorations doivent être apportées en ce sens.

Madame ALLAUX partage certaines considérations évoquées par Monsieur le Maire mais ces défauts, notamment de communication, se heurtent à une politique de moyens. La DREAL ne peut répondre à la place des Services Préfectoraux mais Madame ALLAUX sait que certaines réponses ont pu être apportées récemment par le Secrétaire Général de la Préfecture. Les réunions du CODERST sont réglementées, un représentant des Maires y siège, il est impératif de passer par lui. La DREAL n'a pas le pouvoir de changer ces modalités d'organisation. Néanmoins, les rapports du CODERST sont publics et peuvent être communiqués sur simple demande à la DREAL. Il faut distinguer le périmètre administratif des zones d'effet potentiel d'accident. Elle souligne aussi que des incidents sont souvent des actes de malveillance. Elle conclue son propos en indiquant que les remarques évoquées ce soir seront prises en compte notamment l'amélioration de la communication. La DREAL va continuer à travailler pour la réduction des risques à la source de toutes les installations. Sur l'aspect des transports, elle indique que la réglementation existe (plan de sûreté, véhicules agréés, contrôlés, testés, chauffeurs formés spécifiquement...).

Monsieur le Maire remercie Madame ALLAUX et Monsieur VARRIERAS pour leurs interventions et notamment leurs éléments d'information. Il restera vigilant sur le respect des différents engagements pris récemment en la matière par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire précise que le Groupe « Demain, CARBON-BLANC » a demandé le dégroupement de tous les points inscrits à l'ordre du jour. Puis, il cède la parole à Monsieur GRASSET.

### **3. SUBVENTIONS AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS**

#### Délibération n° 2017-04

Monsieur GRASSET indique que les subventions soumises au vote du Conseil Municipal ce soir tiennent compte de restrictions budgétaires imposées. Il rappelle la procédure engagée depuis le Grenelle des Associations : chaque association doit faire une demande et compléter un dossier, remis par les Services Municipaux. Les plus importantes d'entre elles sont reçues par la Commission Ressources afin de discuter directement de leurs



projets. Cette année, après l'examen de tous ces dossiers il a été décidé, comme évoqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 janvier 2017, de maintenir un soutien aux Associations. Il a été décidé de privilégier les associations locales qui recevront globalement le même montant que l'année dernière, à l'exception toutefois de 3 d'entre elles qui ont un budget plus conséquent pouvant plus facilement absorber une baisse de leurs ressources. Ainsi, l'ASCJB, le Club Omnisports et le COS du Personnel de la Commune ont vu leurs subventions diminuer de 1.8 %. Toutes les autres associations ont vu leurs subventions maintenues au même niveau que l'an dernier. Il a été également décidé de soutenir les associations qui tout en n'étant pas de la Commune jouent un rôle important dans la vie municipale (les restos du cœur, la prévention routière, les Sapeurs-Pompiers) et les associations menant des actions en faveur du handicap, ligne forte de la politique engagée par la Municipalité qui organisera en Novembre la deuxième édition du handiact.

Monsieur GRASSET détaille le tableau ci-dessous et notamment les subventions exceptionnelles accordées

- A l'Association « Binette et Romarin », pour rembourser la facture de consommation d'eau assumée jusqu'à ce jour par le Presbytère, (400 €)
- Au Club Omnisports pour l'achat de tatamis (4 200 €)
- Au Comité de Jumelage pour les cérémonies du jumelage de Grossostheim (2 200 €). Cette subvention est inférieure à la demande du Comité mais supérieure à ce qui est normalement alloué pour ce genre de manifestation (1 500 €)

CCAS et ASSOCIATIONS	MONTANTS 2016	PROPOSITIONS
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Article 657362)</b>	87 372,00 €	72 506,00 €
Sous-total 1	<b>87 372,00 €</b>	<b>72 506,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS LOCALES (Article 6574)</b>		
ASCJB	85 500,00 €	84 000,00 €
Association des Briques pour l'Avenir	720,00 €	720,00 €
Association O'fil du jeu	25 000,00 €	25 000,00 €
Association TOIT CARBON-BLANC	720,00 €	720,00 €
Binette et Romarin	900,00 €	900,00 €
Club Omnisports	98 500,00 €	96 700,00 €
Club des Aînés	450,00 €	450,00 €
Comité de Jumelage	1 350,00 €	1 350,00 €
Comité d'Entente d'Anciens Combattants	950,00 €	950,00 €
Comité des Fêtes et Loisirs	1 400,00 €	1 400,00 €
COS	61 000,00 €	60 000,00 €
EDECE	20 000,00 €	20 000,00 €
FCPE des écoles de CARBON-BLANC	315,00 €	315,00 €
Foyer Socio-Educatif du Collège de CARBON-BLANC	2 700,00 €	2 700,00 €
Groupe des Parents d'élèves de CARBON-BLANC	315,00 €	315,00 €
Pépinière du Brignon	10 000,00 €	10 000,00 €
PLIE des Hauts de Garonne	680,63 €	680,63 €
Secours Populaire	450,00 €	450,00 €
UNSS du Collège de CARBON-BLANC	450,00 €	450,00 €
Sous-total 2		<b>307 100,63 €</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>		
Binette et Romarin		400,00 €
Club Omnisports (achat de tatamis)		4 200,00 €
Comité de Jumelage (anniversaire Grossostheim)		2 200,00 €
Sous-total 3	311 400,63 €	<b>6 800,00 €</b>
<b>AUTRES ASSOCIATIONS (Article 6574)</b>		
AIDES	135,00 €	- €
Association des Cinémas de Proximité	1 706,00 €	865,00 €
Association des Médiathèques des malades des hôpitaux de Bordeaux	100,00 €	- €
Association des Paralysés de France	180,00 €	100,00 €
Association des Pupilles de l'Enseignement public de Gironde	100,00 €	- €
Association Escale Estuaire de la Gironde	225,00 €	- €
Association Française des Sclérosés en plaques	100,00 €	100,00 €
Ecole Chiens Guides d'Aveugles	100,00 €	100,00 €
Groupement pour l'insertion des handicapés physiques	100,00 €	100,00 €
LICRA	135,00 €	- €
Association Vie Libre	100,00 €	- €
Association Mondiale des Entraîneurs Francophones d'Athlétisme	500,00 €	350,00 €
CROIX ROUGE	- €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	- €	450,00 €
Sous-total 4	<b>3 481,00 €</b>	<b>2 065,00 €</b>
<b>NOUVELLES DEMANDES POUR 2017</b>		
AFM TELETHON	- €	- €
Association Prévention Routière	- €	100,00 €
Clowns Stéthoscopes	- €	- €
Dance Family	- €	250,00 €
l'Ecole du Chat Libre de Bordeaux	- €	- €
Les Restaurants du Cœur	- €	450,00 €
OAREIL	- €	- €
Section des Jeunes Sapeurs Pompiers de BASSENS AMBES	- €	250,00 €
Sous-total 5	- €	<b>1 050,00 €</b>
<b>TOTAL (2+3+4+5) Article 6574</b>	<b>320 642,26 €</b>	<b>317 015,63 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>408 014,26 €</b>	<b>389 521,63 €</b>

Il est rappelé qu'en 2016 des subventions exceptionnelles ont été versées

- à l'ASCJB (1 040 € pour les coupons culture),
- au Club Omnisports (1 540 € pour les coupons sport),
- à l'Association Toit CARBON-BLANC (2 500 €).

Par ailleurs, un rattrapage a été effectué pour le PLIE des Hauts de Garonne et l'Association des Cinémas de Proximité (2015 et 2016).

Monsieur GRASSET indique que deux associations ont été victimes des nouvelles règles appliquées, à savoir l'Association Escale Estuaire en Gironde (dont le Président est Monsieur BARDIN) et la LICRA (dont il était lui-

même vice Président jusqu'à son élection au poste d'Adjoint), associations donc chères à deux Elus du Conseil Municipal qui ne bénéficieront pas cette année d'aide de la Commune de CARBON-BLANC.

Monsieur PEREZ-ROBA au nom du Groupe AGA rappelle son attachement au soutien associatif qui contribue au dynamisme de la Commune mais émet des réserves sur l'égalité de traitement des demandes de subventions à plusieurs titres :

- ces demandes sont étudiées à partir d'éléments quantitatifs (budgets n-1 et prévisionnel) et non qualitatifs. Il propose que chaque association rende un bilan d'activité plus précis qui accompagnerait les chiffres des actions auxquels ils se rapportent et que les associations les plus soutenues par la municipalité viennent commenter ce bilan qualitatif non pas en commission ressources (finances) mais en commission thématique (culture – sport – économie ...).
- certaines associations ne mentionnent pas leur trésorerie (parmi les 4 grosses dont les demandes ont été jointes au dossier de préparation du Conseil Municipal; Ô fil du Jeu, Club Omnisports, EDECE, ASCJB, seule la dernière en a fait part). Or, elles sont soit soumises au même effort de baisse de budget (ex : même baisse en % pour le Club Omnisports et l'ASCJB), soit exemptées d'effort (ex : baisse pour le Club Omnisports et ASCJB mais pas pour EDECE et Ô Fil du Jeu). Il lui semble indispensable que le soutien municipal tienne compte de la transparence ou non des comptes associatifs.

A propos de l'EDECE, il lui paraît paradoxal qu'aucune baisse de subvention municipale ne soit envisagée, à la fois pour cause de non transparence de trésorerie, mais aussi parce que cette association est liée contrairement aux autres, à des soutiens publics obligatoires de l'Europe (par sa compétence de soutien aux politiques nationales d'emploi), de la Région (par sa compétence d'organisation de la formation professionnelle), de la Métropole (par sa compétence de promotion du développement économique). Alors que la Commune peine à satisfaire les besoins des services liés à ses compétences obligatoires (pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de ses équipements, pour l'évolution de ses écoles notamment), Monsieur PEREZ ROBA s'interroge sur le choix facultatif de cette attribution en particulier sur son montant. A titre de comparaison, malgré cette répartition de compétences publiques obligatoires attribuées à d'autres collectivités que la Commune, le soutien de CARBON-BLANC à l'EDECE est équivalent à celui de la Région et supérieur à celui de la Métropole. Ainsi, il ne trouve pas logique d'imposer aux Carbonblançais, contribuables européens et métropolitains de mettre la main à la poche une fois de plus pour aider disproportionnellement cette association.

Monsieur MERCIER fera les mêmes remarques que l'an dernier, à savoir que le soutien aux associations est dans une courbe descendante. Il regrette le traitement inégalitaire que subissent l'ASCJB et le Club Omnisports sous prétexte que le volume de leur trésorerie leur permettrait de résister à l'érosion. Il pense que l'EDECE aurait pu être également impactée. Toutefois, il reprendrait l'argument sur le contrôle de l'argent public qui est essentiel.

Monsieur GRASSET souhaiterait également se prononcer sur des aspects qualitatifs mais cela lui semble très difficile à connaître. Il est possible toutefois de modifier le dossier transmis aux associations pour avoir une vue plus claire qualitativement sur les actions menées. Il regrette également que certaines associations ne transmettent pas leur trésorerie, un courrier leur a été adressé pour réclamer ces pièces. Les mêmes documents que précédemment ont été envoyés. Cela confirme que les associations ne veulent pas communiquer sur ce point. Fallait-il refuser d'attribuer la subvention ou leur accorder malgré tout ? Il souligne aussi, qu'à l'exception d'une association, aucune ne fait apparaître le coût du prêt de locaux, de matériel, de personnel d'entretien assumés par la Commune, et le travail effectué par les bénévoles qui est certes, difficilement quantifiable. Par

ailleurs, il souligne également que des associations autres que l'EDECE perçoivent des subventions du Conseil Départemental, de la Métropole...

Pour répondre à Monsieur MERCIER, Monsieur GRASSET indique que le volume total des subventions est à peu près maintenu à CARBON-BLANC à la différence des deux communes voisines, de sensibilités politiques différentes, qui ont appliqué une baisse. Il a été également observé que dans les deux villes concernées les associations ont compris cette situation et participent à l'effort d'économie sans provoquer les mêmes remous qu'à CARBON-BLANC. Il ajoute que les associations dont les subventions sont diminuées (le Club Omnisports : 1 800 €, l'ASCJB : 1 500 €, le COS : 1 000 €) sont les plus utilisatrices des locaux municipaux, qu'elles ne font pas apparaître dans leurs bilans. Pour terminer, il indique que la subvention attribuée à l'EDECE a été établie selon les termes d'une convention approuvée par le Conseil Municipal, convention qui devra être de nouveau soumise à décision dans le courant de l'année 2017.

Pour Madame CANALES, il est difficile de se prononcer sur les subventions alors que le budget n'a pas été encore voté. Elle est frappée de constater que l'ASCJB et le Club Omnisports sollicitaient une subvention supérieure à celle de l'an dernier et que finalement cette allocation subit une baisse de 1.8 %. Les argumentaires avancés par ces associations pour justifier de leurs demandes auraient dû au moins leur permettre d'avoir le même niveau que l'an dernier. Par rapport à la subvention exceptionnelle accordée à l'Association « Binette et Romarin », elle suggère de faire de la prévention afin de les inciter à économiser l'eau (120 m<sup>3</sup> de consommation pour un an). Elle se questionne aussi sur le rapport d'activité que pourrait faire l'EDECE, les loyers pour compenser sont certes versés mais quelles sont les entreprises qui se sont implantées sur la Commune, cela créé-t-il de l'emploi sur la Commune. Le Grenelle des associations a eu un impact sur les démarches que doivent faire les associations pour obtenir une subvention municipale Ne faudrait-il pas poursuivre cette démarche pour les accompagner à trouver des pistes de financement autres que ceux qu'elles connaissent déjà ?

Monsieur PINSTON souligne que la consommation d'eau de l'Association « Binette et Romarin » correspond à 2 litres au m<sup>2</sup>, ce qui semble tout à fait raisonnable. Mais toutefois, pour éviter des incidents qui se sont produits l'an dernier (l'eau a coulé par deux fois toute la nuit suite sûrement à une action malveillante), il a été installé des robinets dont l'utilisation nécessite une clé. Il répond à Monsieur PEREZ-ROBA sur le rendu qualitatif des associations et sur la trésorerie, que seul l'EDECE a communiqué des informations. Il ajoute que lorsque les associations sont interrogées sur leurs projets, la seule réponse apportée est la somme qui va être dépensée. Les deux associations qui ont fait des demandes de subventions supérieures à celles de l'an dernier ne font pas réellement preuve d'effort.

Madame ARPIN, pour sa part, est choquée des hausses demandées par les deux associations, sensiblement du même montant, et qui représentent pour l'une 35 %, pour l'autre 18 % alors qu'elles n'ont ni le même périmètre d'activités, ni le même nombre d'adhérents. Les justifications apportées pour ces demandes d'augmentation n'ont pas été suffisamment argumentées. Dans une situation de budget contraint dans laquelle se trouve la Commune, elle regrette que les Associations ne cherchent pas à trouver, comme il l'est rappelé dans toutes les assemblées générales, de nouvelles ressources de financement autres que celles accordées par la Municipalité. Cette démarche lui semble vaine. Il leur a été rappelé qu'une personne de la Collectivité a été chargée de les aider dans cette recherche, aucune de ces deux associations ne l'a sollicitée. Toutefois, une association a recruté un jeune chargé cette recherche. Les Services municipaux ont baissé leurs frais de fonctionnement. Il faut que chaque section prenne conscience que la situation est grave et que chacun à son niveau fasse un effort. Il n'est plus concevable de recevoir des demandes avec de telles hausses. Les baisses de subventions ne constituent pas une punition (comme elle l'a entendu lors d'une assemblée générale) ou alors, dans ce cas, on peut considérer que la Commune est elle aussi punie en raison de la baisse des dotations de l'Etat. Il peut également être envisagé que les associations répercutent cette baisse en ayant une autre gestion.

Madame BECERRO a assisté aux Commissions Ressources chargées d'étudier les dossiers présentés par les 4 associations les plus importantes. Chacune a son fonctionnement, ses projets. Il faut reconnaître qu'elles participent au dynamisme de la Commune et y jouent un rôle important avec l'appui des bénévoles dont le travail est difficile à évaluer. Les Services Municipaux peuvent peut-être les aider dans cette démarche ? Doit également figurer dans les budgets de ces associations, l'utilisation des salles municipales. Elle souligne qu'il est difficile de gérer une association et que l'on peut admettre que les bénévoles ne soient pas forcément des

comptables. Ils ont évalué leurs besoins et les ont exprimés. Maintenant, ils vont gérer en fonction de la subvention attribuée. Ils participent de fait à l'effort demandé.

Madame ARPIN ne remet pas du tout en cause l'action des associations et de leurs bénévoles en faveur des Carbonblanais. Elle trouve juste étonnant que ces deux associations demandent la même somme avec une hausse aussi importante. Pour elle, elles ne jouent pas le jeu en agissant de la sorte. Elle conclut son propos en indiquant que si la Municipalité avait suffisamment de fonds, elle répondrait favorablement à toutes ces demandes sans discussion, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur PINSTON constate le manque de transparence volontaire ou pas de ces associations. En effet, sans avoir de chiffres précis, il semble que 40 % de leurs adhérents ne résident pas à CARBON-BLANC. Il leur a été demandé pourquoi un supplément de cotisation n'était pas appliqué à ces personnes hors commune pour qu'elles participent elles aussi à l'effort de l'association. Un rapide calcul a permis d'estimer cette ressource supplémentaire à trois fois le montant de la baisse de la subvention. Par ailleurs, il a du mal à admettre que les associations considèrent qu'elles sont punies alors que la Municipalité met à leur disposition des locaux, assument les fluides, le personnel d'entretien, pour une dépense d'environ 550 000 €/an (pour les bâtiments sportifs).

Monsieur PEREZ ROBA regrette lui aussi le manque de transparence des associations. Il faut les aider dans cette démarche et prendre des dispositions nécessaires pour celles qui ne joueraient pas le jeu. Face à cette situation, il aurait pu prendre une autre décision que celle prise par la majorité municipale. Cependant, il faut comprendre que les dirigeants, les bénévoles des associations sont volontaires souvent par défaut, par manque de candidats. Il remarque que ce n'est pas le cas de l'EDECE qui ressemble, selon lui, davantage à une association/entreprise et a des capacités à présenter son activité car elle emploie un salarié qui peut-être est chargé de cette mission. Il trouve logique également qu'apparaisse l'utilisation des équipements mis à la disposition des associations qui est également de l'argent public.

Monsieur PINSTON reconnaît qu'un travail commun est constructif. Il cite l'exemple de l'acquisition des tatamis où le Club Omnisports a pu bénéficier d'une subvention du Département.

Après ces divers échanges, Monsieur le Maire est ravi de constater l'avis unanime du Conseil Municipal sur la qualité et le travail que les bénévoles accomplissent au quotidien au sein des associations. Il rappelle qu'avant 2014 il n'existait pas de dossier formalisé et normalisé de demande de subvention. Un simple courrier était adressé aux associations. Cette nouvelle démarche permet d'étudier toutes les demandes sur des critères objectifs. La règle est de présenter les demandes de subvention avant de voter le budget. En effet, si le budget était présenté avant les subventions et avec une hausse en section de fonctionnement de 38 %, les réactions pourraient être épidermiques. Ce qu'il peut comprendre.

Par ailleurs, il entend que les associations n'aient pas la capacité d'être des gestionnaires mais il faut tenir compte du contexte budgétaire contraint dans laquelle se trouve la Collectivité. En analysant les dossiers, il a été constaté que des associations avec un budget tendu n'ont pas demandé le même niveau d'effort que d'autres associations qui ont une capacité à absorber la baisse de leur subvention. Sans remettre en cause le rôle social que jouent ces associations au sein de la Commune, il lui semble que la Commune joue également ce rôle et que pour autant on ne cesse de lui amputer ses moyens pour assurer cette mission. Il souligne une nouvelle fois les efforts que doivent mener les Services Municipaux pour tenir les niveaux de budget. Présenter un Compte Administratif avec un résultat négatif signifie que l'on puise dans l'épargne de la Collectivité qui n'est pas intarissable. Il ne remet pas en cause non plus le dynamisme des associations et rappelle que chaque Conseiller Municipal est en droit de demander aux associations de lui rendre compte de ses activités à tout moment sans attendre la communication de ces éléments lors de l'étude du dossier de subvention. Il reconnaît tout de même une difficulté à accéder à l'information lorsqu'une association fournit les mêmes documents alors qu'il lui est demandé des précisions sur sa trésorerie.

Il prend note que Monsieur PEREZ ROBA aurait pu apporter une autre réponse s'il avait été à la tête de la Municipalité. S'il faut prendre des dispositions suspensives dans l'attente des réponses aux questions posées, Monsieur le Maire pense que la majorité des Conseillers Municipaux accèdera à cette demande. Mais, il ne veut pas que la baisse de subvention soit ressentie comme une punition comme on l'entend dire dans les réunions. Cela voudrait dire aussi que les Services sont punis lorsque les Elus leur demandent des lettres de cadrage pour leur fonctionnement. Il faut comprendre que la gestion est actuellement très contrainte.

En ce qui concerne l'EDECE, Monsieur le Maire explique que lors de la disparition de l'entreprise CHAMBOURCY et des emplois directs et indirects induits, aucune politique active n'a été menée pour un retour à l'emploi sur le territoire. Il n'y a plus d'activité dense sur la Commune (86 % des carbonblanais travaillent à l'extérieur). Il a été décidé d'encourager la création d'entreprises et de fixer des objectifs par convention avec l'EDECE afin que les entreprises s'installent et créent des emplois sur la Commune. C'est un élément majeur. Il précise que 112 projets ont été auditionnés, 100 ont été accompagnés, 29 créations d'entreprises dont une petite dizaine sur le territoire de CARBON-BLANC, 2 entreprises en portage salarial. L'engagement de la Commune est triennal mais aurait pu être remis en cause si les résultats n'étaient pas probants. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Comme Monsieur MERCIER, il est favorable au contrôle de l'utilisation des fonds publics. C'est pour cela qu'une Commission d'évaluation des subventions a été mise en place et a été chargée d'étudier les dossiers, de rencontrer les principales associations afin de leur poser des questions. Il rappelle qu'un budget de 550 000 € est consacré à l'entretien des bâtiments sportifs et ne comprend pas qu'un habitant d'une commune voisine ait une cotisation à la même hauteur qu'un carbonblanais. Il rappelle que la règle d'appliquer un tarif différent pour un adhérent de la Commune est appliqué dans les collectivités voisines. La réponse lui a été faite par un Président que cette question de tarification préférentielle relevait du périmètre de l'association seule. C'est vrai, mais Monsieur le Maire lui a alors rappelé que c'était du périmètre de la Collectivité de décider du niveau de subventionnement.

Par ailleurs, un service existe pour accompagner les associations dans leurs démarches de recherche de nouveaux financements. Il note qu'aujourd'hui qu'une association l'a contacté. Une Collectivité de la taille de CARBON-BLANC devrait avoir la capacité d'investir 1 500 000 €, or force est de constater qu'elle a été obligé d'amputer fortement son budget de certaines priorités classées 2 par les Responsables de Services c'est-à-dire des travaux qui normalement auraient dus être réalisés. Il invite les associations à participer à la compréhension des choix inévitables que doit faire la Municipalité. Il n'y pas de périmètre d'économie qui n'ait pas été ciblé. Il ne comprendrait pas le choix qui serait celui de supprimer l'aide municipale accordée à l'EDECE dont il juge importante l'action qu'elle conduit en matière d'emploi sur le territoire. Il ne faut pas aller dans une démarche de stigmatisation d'une association par rapport à une autre, toutes ont vocation à exister. Il faut garantir le bien vivre ensemble au sein de ces associations. Il compte sur tous les élus pour faire passer le message de la situation contrainte dans laquelle se trouve la Commune et faire comprendre l'enjeu qui risque projeter la Collectivité dans une situation dangereuse si les demandes formulées cette année avaient été suivies.

Madame GOUGUET précise que le Président du Club Omnisports répartit lui-même la subvention accordée par la Municipalité à ses différentes sections suivant des critères comme le qualitatif, l'engagement, la présence aux diverses manifestations. Il exige des Présidents de ces différentes sections leur comptabilité. Elle ne comprend pas que la Municipalité ne puisse pas avoir la trésorerie du Club pour justifier de l'usage de l'argent public. Elle partage l'avis de Madame CANALES sur la poursuite de la démarche engagée lors du Grenelle des associations.

Monsieur PEREZ ROBA regrette de ne pas disposer de la trésorerie de l'EDECE qui permettrait, peut-être, de demander à l'association de réfléchir à contribuer aux efforts auxquels la Municipalité doit faire face. A un certain niveau de subvention, on doit avoir la même exigence pour toutes les associations.

Monsieur le Maire note la proposition d'un nouveau process pour les années à venir sur la transparence des comptes des associations.

Après ces différents échanges, Monsieur le Maire procède au vote qui donne le résultat suivant :

- 21 VOIX POUR
- 6 ABSTENTIONS (Groupe AGA et « Demain, CARBON-BLANC »)

#### **4. BUDGET 2017**

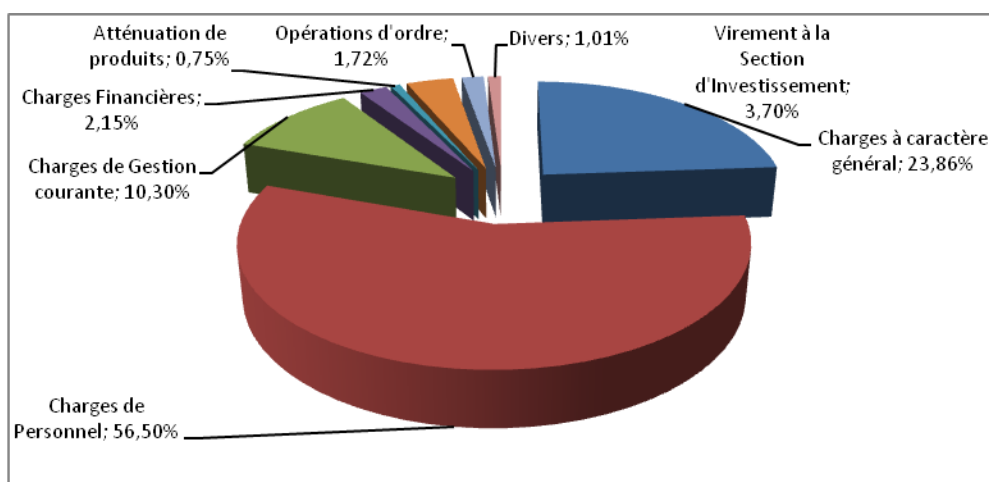
Monsieur GRASSET rappelle le contexte évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui a peut-être été aggravé compte tenu des incertitudes géopolitiques et électorales en France, de la hausse du prix du pétrole, du début des hausses des taux d'intérêt. Il rappelle que ce budget a été élaboré dans des conditions difficiles,

avec de nombreuses contraintes. Les dépenses réelles augmentent et les recettes, elles, diminuent. Les dépenses augmentent en raison des mesures gouvernementales prises sur l'évolution des salaires du personnel (+ 3 %), et des mesures prises par la Collectivité elle-même pour palier les insuffisances du passé notamment en matière d'assurance pour le personnel et pour l'entretien des bâtiments. Quant à la diminution des recettes, elle est due à la baisse des dotations de l'Etat (DGF et autres attributions de compensation) qui représente une perte de 300 000 €, d'une part et, d'autre part, à la diminution des ressources fiscales perçues par la Collectivité en raison d'une légère revalorisation des bases par le Parlement et aussi à l'engagement de campagne pris par la majorité municipale de ne pas augmenter les taux. C'est dans ce contexte que le budget de la Commune a été élaboré avec l'aide des Services. Les Chefs de Service ont été rencontrés et ont pris conscience de la contrainte infligée à la Commune, ainsi certaines de leurs propositions ont été revues à la baisse. De même, les investissements ont été classés selon leur degré de priorité, de 1 à 4. Seules les opérations classées en catégorie 1 ont été retenues et ont été tout de même minorées. Le budget présenté ce soir permettra d'assurer tous les services publics dont bénéficient les Carbonblanais dans les meilleures conditions possibles. Il permettra aussi au personnel de travailler dans de meilleures conditions que par le passé. Pour l'année prochaine, en fonction du contexte, les perspectives sont un peu plus obscures.

Le budget prévisionnel 2017 présenté en Commission Ressources le 7 février 2017 s'équilibre en dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement à 8 830 791.44 € et en dépenses et recettes à la Section d'Investissement à 1 519 430.29 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

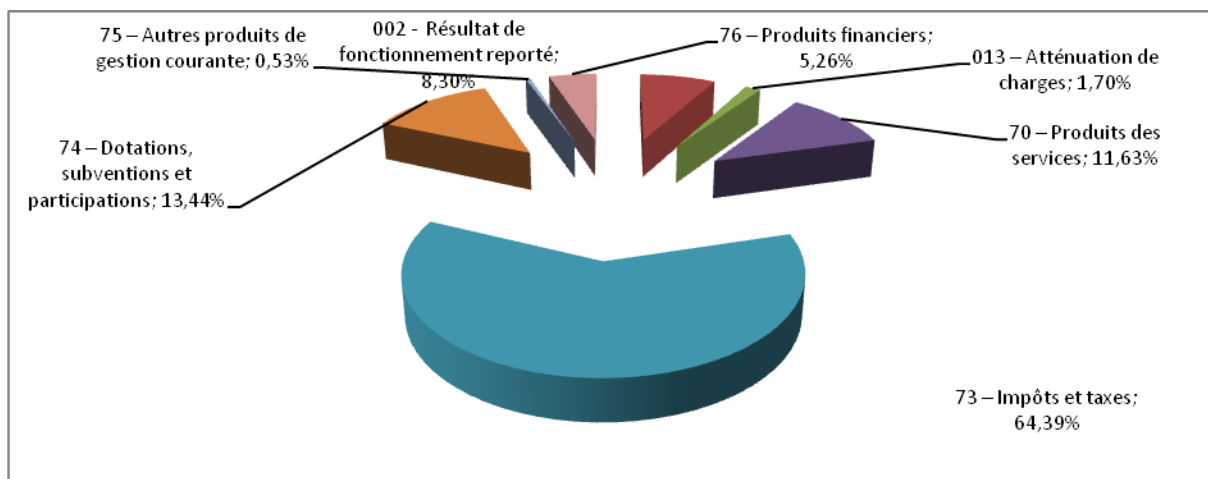
CHAPITRES	REALISE 2016	BUDGET 2017	% EVOLUTION BP 2017/REALISE 2016	OBSERVATIONS
011 Charges à caractère générales	2 009 710.02 €	2 107 243.00 €	+ 4.85 %	Augmentation des charges obligatoires (Fluides) Augmentation des prestations due essentiellement à l'accroissement de la population et prime de l'assurance du Personnel (en année pleine en 2017)
012 – Charges du personnel	4 843 671.51 €	4 989 553.00 €	+ 3.01%	Augmentation liée * aux obligations réglementaires (PPCR) * cotisations sociales, * point d'indice au 1/01/17 * avancements de grade et d'échelons
014 – Atténuations de produits	44 451.00 €	66 202.00 €	+48.93 %	Augmentation du FPIC et disparition de l'amende sur les logements sociaux (loi SRU)
022- Dépenses imprévues	148 134.95 €	78 481.33 €	-47.02 %	Pour mémoire : en 2016 : 299 433.21 € en prévision du règlement de l'assurance statutaire
023 – Virement section d'investissement	388 000.00 €	326 600.00 €	-15.82 %	Pour mémoire : en 2016 : 388 000 € donc diminution de 61 400 € en lien avec la baisse de la DGF
042 – Opérations d'ordre de sections	136 707.52 €	152 000.00 €	+11.19 %	Amortissements obligatoires
65 – Autres charges de gestion	910 947.07 €	909 798.50 €	- 0.13 %	- Indemnités des élus -Contributions aux organismes de regroupements Subventions CCAS et Associations En légère baisse liée à la diminution des subventions aux associations
66 – Charges financières	198 697.54 €	190 263.61 €	-4.24 %	Intérêts des emprunts (désendettement) ICNE
67 – Charges exceptionnelles	10 110.60 €	10 650.00 €	+ 5.33 %	Remboursement à des organismes agréés (MNT)
	8 690 430.21 €	8 830 791.44 €	+1.62 %	Sur les dépenses totales



### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRES	REALISE 2016	BUDGET 2017	% EVOLUTION BP 2017/REALISE 2016	OBSERVATIONS
002 - Résultat de fonctionnement reporté	795 591.05 €	732 933.44 €	-7.88 %	Pour mémoire en 2016 : 795 591.05 €
013 – Atténuation de charges	25 390.52 €	150 000 €	+490.77 %	Remboursement assurance statutaire En 2016, remboursement sur 6 mois uniquement
70 – Produits des services	951 803.37 €	1 026 822.00 €	+ 7.88%	Remboursement par BX Métropole des charges liées à la délégation de gestion « propreté » + la mutualisation des Services dans le cadre du cycle II+ affectation du remboursement des frais de personnel administratif du CCAS (en 2016 affectée au chapitre 75)
73 – Impôts et taxes	5 757 473.12 €	5 686 350.00 €	- 1.24%	Baisse de l'attribution de compensation liée à la mutualisation du cycle II Valorisation des bases fiscales (+1.5%) Augmentation de la Dotation Solidarité Communautaire
74 – Dotations, subventions et participations	1 501 576.73 €	1 187 086.00 €	-20.94 %	Baisse de la DGF (- 121 814 €), des attributions de compensation de l'Etat (-38 051 €) et autres participations liées aux rythmes scolaires, aux contrats aidés... Réaffectation d'une recette de BX Métropole sur le chapitre 70
75 – Autres produits de gestion courante	76 210.91 €	46 600.00€	-38.85 %	Loyers et location de salles municipales Remboursements d'assurances diverses
76 – Produits financiers	37.25 €	50.00 €	+34.23 %	Parts sociales
77 – Produits exceptionnels	958.42 €	950.00 €	+0.88%	Mandats annulés
	9 108 941.37 €	8 830 791.44 €	-3.05 %	Sur les recettes totales

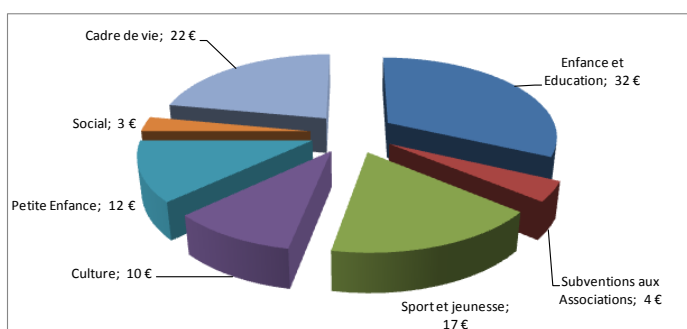




**Pour 100 €**

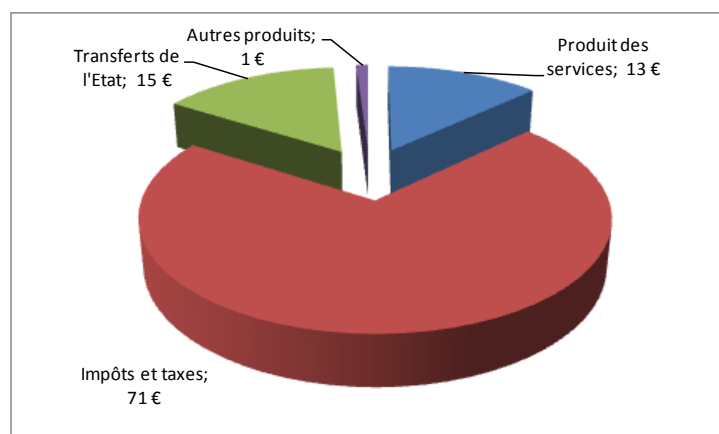
En dépenses :

<b>N°1</b> - Enfance et Education	32 €
<b>N°2</b> - Cadre de vie	22 €
<b>N°3</b> - Sport et jeunesse	17 €
<b>N°4</b> - Petite Enfance	12 €
<b>N°5</b> - Culture	10 €
<b>N°6</b> - Subventions aux Associations	4 €
<b>N°7</b> - Social	3 €



En recettes :

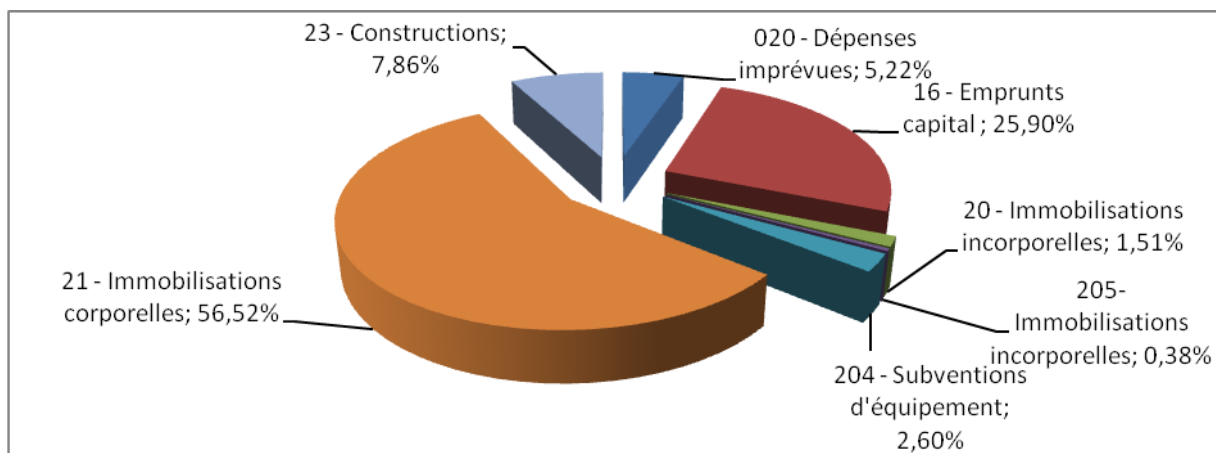
Impôts et taxes	71 €
Transferts de l'Etat	15 €
Produit des services	13 €
Autres produits	1 €



## En ce qui concerne la section d'investissement

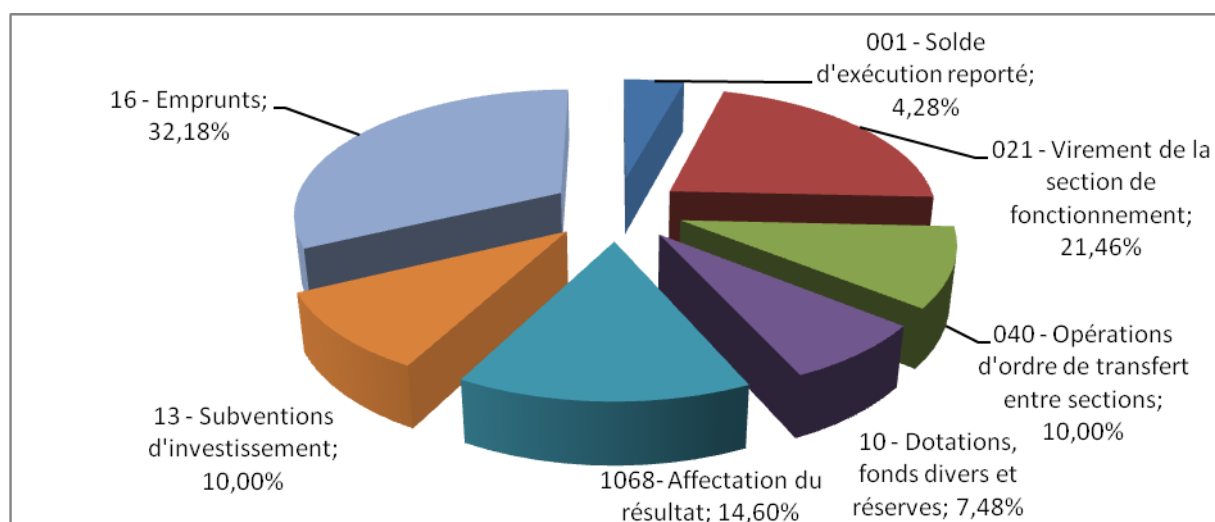
### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	CREDITS DE REPORT	BUDGET 2017	TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	OBSERVATIONS
020 - Dépenses imprévues		79 328.00 €	79 328.00 €	
16 - Emprunts capital		393 600.00 €	393 600.00 €	dont 6 700 € emprunt éclairage public
20 - Immobilisations incorporelles	5 700.00 €	23 000.00 €	23 000.00 €	Frais d'études (site internet, groupe scolaire AMO)
205- Immobilisations incorporelles	5 700.00 €	5 700.00 €	5 700.00 €	Pro logiciels (dématérialisation)
204 - Subventions d'équipement	37 079.55 €	2 500.00 €	39 579.55 €	Solde des travaux Av des Griffons, PIG
21 - Immobilisations corporelles (entretien des bâtiments)	204 664.44 €	654 172.00 €	858 836.44 €	Matériel, mobilier, travaux, bâtiments, éclairage public...
23 - Constructions	39 386.30 €	80 000.00 €	119 386.30 €	Frais concours architecte groupe scolaire, Travaux Château Brignon
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>286 830.29 €</b>	<b>1 232 600.00 €</b>	<b>1 519 430.29 €</b>	



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	CREDITS DE REPORT	BUDGET 2017	TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	OBSERVATIONS
001 - Solde d'exécution reporté		65 017.62 €	65 017.62 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		326 000.00 €	326 000.00 €	En 2016 : 388 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		152 000.00 €	152 000.00 €	Dotations aux amortissements
10 - Dotations, fonds divers et réserves		113 600.00 €	113 600.00 €	FCTVA, Taxe d'aménagement
1068- Affectation du résultat		221 812.67 €	221 812.67 €	Economies de la Commune
13 - Subventions d'investissement		152 000.00 €	152 000.00 €	FIC, FDAEC, Solde subvention Réserve Parlementaire
16 - Emprunts		489 000.00 €	489 000.00 €	Permettra de financer les études du projet urbain
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 519 430.29 €</b>	<b>1 519 430.29 €</b>	



Les principaux travaux engagés précédemment et qui restent à réaliser sont :

• Eclairage (piste cyclable...) pour	64 557 €
• Plantations (avenue des Griffons...) pour	60 565 €
• Travaux du Brignon (solde + chaudière) pour	29 250 €
• Fonds de concours des travaux d'accessibilité pour	22 868 €
• Médiathèque (Serveur informatique et mobilier) pour	18 984 €
• Assistance Maitrise d'Ouvrage Groupe Scolaire pour	17 850 €
• Travaux Maison Petite Enfance (climatisation...) pour	14 292 €
• CTM (aménagement vestiaires...) pour	12 928 €
• Mairie (informatique) pour	9 857 €
• Stade Gaston Lacoste (douches...) pour	9 324 €
• Centre Culture Favols (poutres éclairage) pour	8 210 €
• Divers (coffret électrique, rideaux bureau de la Police Municipale...) pour	5 035 €
• Plaine des Sports du Faisan (toiture Salle Caldentey) pour	5 816 €
• ALSH (portail) pour	4 806 €

Monsieur GRASSET indique par ailleurs les nouveaux travaux d'investissement qui concernent :

• Travaux Eclairage public (piste cyclable, réseaux EP) pour	253 200 €
• Equipement écoles (classes mobiles, mobilier, chauffage...) pour	125 975 €
• Concours architecte pour le Groupe scolaire et travaux Ecole Prévert pour	88 270 €
• Travaux d'aménagement Ilot Thérèse pour	67 279 €
• Travaux cimetière (création d'allée, automatisation des portails, extension du colombarium) pour	43 500 €
• Travaux Eclairage leds Mairie + site internet pour	39 430 €
• Travaux MPE (aménagement et climatisation) pour	32 800 €
• Travaux et aménagement (prévention- mise aux normes des équipements pour que le Personnel travaille en toute sécurité) pour	28 210 €
• Travaux de rénovation bâtiments (réparation toitures...) pour	15 950 €
• Château Brignon (création cuisine) pour	13 100 €
• Presbytère (toiture et façade) pour	12 700 €
• Centre Culturel Favols (travaux et aménagement) pour	11 410 €

Après cet exposé, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame CANALES remarque l'effet « ciseaux » de la Section de Fonctionnement dû en grande partie aux baisses des dotations de l'Etat. Elle émet des réserves sur l'assurance statutaire du Personnel qui a un impact sur l'augmentation des dépenses du Chapitre 11 (250 000 €/an) en sachant qu'en 2016 sur les 6 mois d'adhésion, soit 115 000 €, seuls 23 000 € ont été restitués. Dans une situation si contrainte, cette dépense lui paraît excessive. Les dépenses et les recettes sont tendues, la faible revalorisation des bases n'a pas permis d'avoir une augmentation des ressources. Sur le budget global, Madame CANALES précise que son groupe attend les projets d'investissements notamment ceux liés au projet urbain.

Au nom du Groupe AGA, Madame BECERRO indique qu'elle ne reviendra pas en détail sur le budget, des réponses lui ont été données sur les questions qu'elle a pu poser lors de la Commission Ressources. Sur le fond, elle regrette de devoir redire comme l'an dernier, qu'elle aurait préféré que la situation évolue dans le bon sens, que les communes soient écoutées par le gouvernement dans leurs difficultés à gérer leurs budgets. Cette année encore, ce budget est fait dans une démarche imposée d'austérité.

Sur le plan général, elle indique à nouveau qu'étrangler les collectivités territoriales n'est pas la solution qui va sortir le pays de la crise. Pour preuve la baisse de la dotation globale de fonctionnement a été instaurée en 2008, et la crise économique n'a fait que s'aggraver. Cette limitation drastique des moyens donnés aux communes, imposée par le gouvernement socialiste ne fait à son avis qu'aggraver la situation dans le domaine de l'emploi: les communes freinent, voire arrêtent leurs investissements favorisant la diminution de l'offre d'emploi, en particulier dans le BTP. La préconisation de baisser le nombre de fonctionnaires, en ne remplaçant pas les départs en retraite, diminue encore l'offre d'emplois et là encore ne permet pas de résoudre le chômage. Malgré les cadeaux faramineux faits aux entreprises, le chômage n'a pas baissé, et pour les jeunes il s'agit souvent d'emplois précaires : contrats aidés, souvent non renouvelés, et pour l'ensemble des chômeurs des CDD ou des temps partiels ne leur permettant pas de vivre décemment, augmentant le nombre de familles en difficultés financières. Le Groupe AGA dit non à cette austérité mortifère et souhaite que l'ensemble des communes qui dénonce la politique de baisse de la dotation globale de fonctionnement initie, avec l'Association des maires de France, un grand mouvement de protestation, voire de refus de continuer à élaborer des budgets dans une telle austérité. Le Groupe AGA dit non sur le fond, à un budget inconsidéré d'austérité. Sur le plan local, les efforts faits par les personnels des services et la gestion au plus près de certaines dépenses ont permis de diminuer les frais de fonctionnement de façon notable. Mais, à son avis, le maximum possible sans mettre en cause la qualité du service public rendu aux habitants a été atteint. Malgré toutes les difficultés citées, les élus AGA constatent qu'il y a encore un solde positif pour 2016, dû en partie à un effet ciseaux. Mais dans le même temps, ce qui leur semble plus important, c'est que dans le budget d'investissement, seules les réalisations d'entretien ou d'achat de matériel classées « très urgentes » soient inscrites. Beaucoup de travaux indispensables dans la commune sont encore retardés faute de moyens financiers. Si toutes les actions nécessaires en entretien des bâtiments municipaux et de la commune étaient programmées, le budget ne pourrait être équilibré. Une commune ne pouvant présenter un budget déficitaire, sous peine d'être mise sous tutelle de la Préfecture, des actions indispensables sont supprimées. Ce n'est pas normal. Une grande partie des communes étant dans la même situation, l'action idéale envers l'Etat qui les paralyse, serait que toutes les communes dans cette situation présentent un budget déficitaire, mais correspondant réellement à leurs besoins, les préfetures ne pourraient pas tout gérer, et cela appellerait une réaction de l'Etat. A minima, une nouvelle lettre au Préfet s'impose pour dénoncer cette situation. Plus précisément sur le budget 2017 qui est présenté pour les réalisations sur Carbon-Blanc, Madame BECERRO aborde la situation due à la mise en route du Projet Urbain, puisqu'il en est question dans le budget d'investissement. La communication aux élus AGA des données, projet et financement détaillés, datées de novembre 2016 a été faite le 3 février seulement et les résultats de l'étude pour d'autres solutions pour le maintien de l'école Barbou se fait attendre, preuve qu'elle n'avait pas été faite initialement. Le plan de déroulement des travaux communiqué dernièrement a donc été fait à partir de ce seul scénario. Madame BECERRO indique que ce rapport prévoit « pour ce 1<sup>er</sup> semestre 2017, pour Bordeaux Métropole l'ouverture de la concertation et les conventions avec la ville, cela a été voté lors de la séance du 27 janvier de Bordeaux Métropole sur la base du projet de la majorité municipale, puisqu'il dit, elle cite « Bordeaux Métropole décide : ligne 2 «les objectifs du projet ouvert à la concertation tels que présentés dans le rapport sont approuvés.» Pour CARBON-BLANC, il est prévu pour ce semestre 2017, elle cite de nouveau : « le début de la procédure de déclassement de la voirie pour le site Jacques Brel, la validation du Groupe Prévert, et la levée des préalables en vue de la cession du foncier diffus ». Ainsi, Madame BECERRO remarque qu'il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 80 000 € pour étudier ces actions. Cette somme l'interroge, pas sur le montant mais sur sa destination. Sur l'ensemble du projet, sur le déclassement, la destruction et la vente de Jacques Brel, sur le déclassement et la cession des terrains dits diffus, sur le programme du groupe Prévert, sur la suppression de l'école Barbou, il n'y a eu encore aucun réel débat avec vote au sein du Conseil municipal. Elle a l'impression d'être déjà « embarquée » dans un grand projet alors qu'il n'a pas été pas réellement débattu en conseil. A ce jour, un unique scénario est proposé, issu des éléments de l'étude précédemment citée. Or, certaines propositions de ce scénario la questionnent. Il lui paraît possible, sans remettre en cause la philosophie globale du Projet Urbain,

de travailler sur d'autres scénarios, d'en étudier la faisabilité et d'en débattre avec les habitants et usagers de la commune. Elle n'a pas la prétention de faire un « Projet Urbain bis », simplement d'apporter, par son expertise d'usage de la commune, des éléments qui pourraient alimenter des propositions alternatives sur certains secteurs stratégiques de la commune. Elle pense qu'il faut s'accorder plus de temps, afin d'avoir l'intégralité des données pour ce projet et surtout un véritable débat au sein du Conseil municipal, d'abord sur l'ensemble du projet et ses dispositions générales, puis ensuite sur chaque partie. Elle a conscience qu'il y a urgence à créer des classes et c'est pourquoi elle est favorable à l'achat de 2 modulaires et même si elle ne souhaite pas que ce soit une solution « provisoire qui dure » (comme le préfabriqué de Favols), il lui semble que ces préfabriqués peuvent permettre de reporter d'un an la mise en route d'un projet urbain ayant un impact financier aussi important avec 4 millions d'emprunt, mais aussi un impact pour l'ensemble des citoyens en terme de déplacements et d'utilisation des différents lieux de vie de la commune. Et ce d'autant plus que la réflexion l'amène à penser, que 5 classes supplémentaires ne seront pas suffisantes, dans un futur proche, avec une perspective à 10 000 habitants, Attendre un an, cela permettrait également de réfléchir ensemble sur une concertation plus vaste, au-delà de ce qui a déjà été fait, au-delà du seul Conseil Consultatif et sur plusieurs scénarios. Le projet urbain dans sa totalité c'est 21 millions d'euros, soit 2 fois et 1/3 le budget de la commune : cela appelle le temps d'une plus grande réflexion de tous les acteurs concernés. Le groupe de travail AGA y a réfléchi, et sur certains points du projet, ceux prévus dans cette première année 2017, qui enclenchent l'ensemble du projet, amènent Madame BECERRO à donner ici, sa position à ce jour et quelques propositions dans l'état actuel de ses connaissances. Afin de garder une certaine «aération» de cette zone sud et de l'avenue Vignau Anglade, elle demande de ne pas vendre la salle Jacques Brel et son terrain, et donc de ne pas le déclasser. Selon les chiffres indiqués, sa vente rapporterait 400 000€, c'est peu dans le budget total du Projet urbain. En revanche, le promoteur qui achète 400 000€ ce terrain pour y bâtir 7 maisons, lui, il est vraiment gagnant. La rénovation de la salle Jacques Brel coûterait 152 000€, c'est peu pour avoir une salle opérationnelle et bien située. Pour elle, il faut la garder et la rénover. Elle n'est pas contre le fait de vendre du foncier communal (imposé par la baisse des moyens budgétaires) pour réaliser des bâtiments, rénover, s'adapter et améliorer ainsi le service public. Mais les ventes s'accompagnent de constructions de logements, individuels ou collectifs, aussi il faut rester prudents tant sur le nombre que sur leurs emplacements, et là encore elle demande d'en discuter entre élus puisque cela n'a pas été fait. Car Madame BECERRO constate de manière inquiétante que les ventes de terrains communaux se situent pratiquement (en dehors du diffus) toutes sur la partie sud et en bordure du centre (entre l'avenue Vignau Anglade et l'avenue de Lagardette à Lormont), concentrant ainsi un nombre important de nouveaux habitants sur cette zone : le projet comporte 253 logements, sans compter les ventes privées comme LP avec 21 avenue F. Mitterrand + 16 projetés rue de Lucie, ou celle de Bordeaux Métropole sur l'entrée de ville, 50 logements, soit à ce jour 341 logements nouveaux identifiés sur cette zone, et sans compter les grands terrains privés disponibles ou déjà en vente. Cette zone Sud est pourtant décrite dans le document de présentation comme la «plus concentrée» actuellement de la commune. Alors, la préservation de «la ville jardin» préconisée par Bordeaux Métropole est-elle réservée à la partie nord de Carbon-Blanc ? Toujours dans le même esprit, elle demande également que pour Lacoste, un terrain soit gardé par la municipalité et aménagé sur une surface suffisante, pas seulement pour un city stade. Ceci afin de permettre des évolutions de plein air pour les écoles et une aération dans cette zone pour les habitants aux alentours. Pour les écoles, qui est le point pivot et le plus discuté : il est prévu la validation du Groupe Prévert (lequel ?) en 2017 et le début des dépenses des travaux pour début 2018. Puisque il est dit que le groupe Pasteur ne peut être agrandi, elle persiste dans sa demande d'un rééquilibrage en fonction des densités géographiques et de l'accroissement futur de population, en créant 3 groupes scolaires (maternelles +élémentaires), dont un sur le centre. 3 groupes scolaires de taille moyenne seraient pour elle la meilleure solution. Pour financer les travaux nécessaires sur Barbou ou une autre construction, elle propose de vendre le Brignon, en gardant la petite partie parc, inexploitée à ce jour. Le Brignon, qui n'est pas terminé, n'a actuellement aucune destination municipale, peu de Carbonblanais en bénéficient et il a coûté 4 millions d'euros ! Elle a conscience qu'une vente ne suffirait pas pour éponger les 4 millions, mais elle pense que si la recette

de la vente était attribuée à la rénovation ou la reconstruction de Barbou ce serait bien une vente dans l'esprit d'amélioration du service public. A ce jour et, avec les informations dont elle dispose, elle est en mesure de proposer d'autres scénarios possibles qu'elle ne peut développer ici, mais que son Groupe est prêt à soumettre à la discussion. Il y en a certainement d'autres. Elle demande d'élargir la consultation pour faire remonter toutes les propositions, et ensuite, pour en discuter et faire un choix, convoquer un conseil municipal dédié à ce grand projet dans sa totalité. Concernant le vote du budget 2017 qui a fait l'objet d'une longue discussion au sein du Groupe AGA, elle a conscience qu'il est imposé par la politique d'austérité du Gouvernement, que le personnel a consenti de gros efforts pour entrer dans ce cadre et a atteint son maximum, mais elle ne peut, comme son homologue, Monsieur PEREZ ROBA, l'approuver fondamentalement et votera contre.

Monsieur le Maire indique en premier lieu que les Services continuent à prendre conscience de la situation dans laquelle se trouve la Collectivité et des efforts qui leur sont demandés depuis trois ans maintenant. Il salue par l'intermédiaire de Madame la Directrice Générale des Services leurs actions en ce sens, les charges de fonctionnement ont diminué de 20 % sur les 20 premiers mois de ce mandat. Si la baisse de la DGF n'atteignait pas ce montant de 500 000 €, les débats tenus ce soir seraient de toute autre nature. La situation d'aujourd'hui est de la responsabilité du Gouvernement qui n'a pas tenu ses engagements. En ce qui concerne les recettes de Fonctionnement, il relève que les ressources de financement proviennent essentiellement des impôts et taxes (64.39 %), des transferts de l'Etat (13.44 %), des produits des Services (11.63 %) et des autres produits (remboursements d'assurance notamment). Il veut démontrer que le seul levier pour augmenter les recettes lorsqu'il y a une baisse des dotations de l'Etat, sur lequel peut agir la Collectivité, est de toucher à l'impôt local. Ce qu'il refuse de faire en proposant de voter au Conseil Municipal systématiquement la stabilisation des impôts à CARBON-BLANC. C'est un effort qu'il fallait relever. En ce qui concerne l'investissement de l'ordre de 750 000 € alors qu'il devrait se situer à 1 500 000 €, il constate que 210 000 € sont destinés aux seules activités scolaires, situation due à une augmentation brutale de la population (+ 12 % en une année). Les opérations liées aux travaux du cimetière sont également indispensables et obligatoires.

Monsieur le Maire ne comprend pas le questionnement que se pose Madame CANALES par rapport à l'assurance statutaire du personnel. Il prend pour exemple un agent qui a été récemment particulièrement impacté par cette situation. Il lui souhaite le prompt rétablissement qu'elle mérite. Il indique que 100 % de son salaire brut est pris en charge par l'assurance et permet d'assurer son remplacement. Si l'an dernier seulement 23 000 € ont été remboursés, c'est que la sinistralité existante avant la contractualisation n'est pas prise en compte. Il lui laisse imaginer les répercussions qu'aurait un accident du travail avec une invalidité. Il rappelle que l'an dernier, étant en auto-assurance, la Collectivité a dû assumer des frais chirurgicaux à la suite d'accidents survenus durant le temps de travail des agents.

Sur le fond évoqué par Madame BECERRO, Monsieur le Maire partage son point de vue sur la politique d'austérité imposée par le Gouvernement. Les Collectivités Territoriales ont vu leurs investissements diminuer de 60 % depuis deux ans. Il explique la différence entre la CAF brute et la CAF nette. Cette dernière mesure la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement moins le remboursement en capital. Ainsi en 2016, les recettes de fonctionnement n'ont pas permis de couvrir les dépenses et conduit à l'effet ciseaux. C'est pour cela qu'il a fallu puiser dans l'épargne de la Collectivité. La proposition de Madame BECERRO de voter les budgets en déséquilibre afin que les Services Préfectoraux se rendent compte de la situation étriquée dans laquelle se trouve la Commune : il y est favorable dans la mesure où il a la garantie que d'autres collectivités adopteront la même attitude. Le risque auquel s'exposeraient alors les Communes serait que le Préfet supprime tous les Services Municipaux qui ne seraient pas obligatoires avec, pour conséquence, un service public rendu à minima.

En ce qui concerne le projet urbain, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas dans son objectif d'atteindre les 10 000 habitants à l'horizon 2026. L'apport de population (350 logements) décidé par la mandature précédente n'est pas comparable aux prévisions de 253 logements induits par le projet urbain qui s'étale sur 15 ans. En terme de projet collectif, il rappelle que seuls ceux de LP (21 logements) et Nexity (58 logements) sont autorisés aujourd'hui sur la Commune. Par ailleurs, les réalités budgétaires de la Commune vont avoir un effet sur la temporalisation des investissements. Il est demandé aux Communes d'avoir une vision structurelle, c'est-à-dire à long terme. Or, les paramètres conjoncturels ne sont pas connus au mois de novembre pour l'élaboration du budget. En ce qui concerne les groupes scolaires, il a été demandé au Cabinet d'AMO d'étudier plusieurs scénarios. Après étude des hypothèses présentées, il s'est avéré que le problème ne se situait pas au niveau de l'investissement mais sur le fonctionnement des structures elles-mêmes (charges de personnel spécifique + 300 000 €, entretien supplémentaire des bâtiments...). Par ailleurs, il rappelle que si l'école Barbou est maintenue, que deviendra la Mairie et donc la recette foncière résultant de sa vente ? Il s'interroge : la Commune a déjà des difficultés à compenser la baisse de la DGF, des différentes compensations et l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires, soit 321 000 €, comment pourrait-elle faire face dans les prochaines années à une charge supplémentaire de l'ordre de 300 000 € ? La Commune rencontre des difficultés à boucler le budget. Aujourd'hui, l'épargne de la Commune est de 900 000 €. Dès lors qu'elle sera de 500 000 €, le fonds de roulement ne sera plus assuré et le Préfet pourra décider la mise sous tutelle. Il est favorable évidemment à élargir la concertation mais cette démarche existe dans le cadre d'une consultation règlementaire où les personnes viennent faire part de leurs observations dans le cahier prévu à cet effet. Elle existe également par le Conseil Consultatif composé des représentants d'associations, du monde économique et de citoyens qui présentera ses conclusions lors d'une réunion publique. Tous les acteurs concernés (personnel enseignant, parents d'élèves, DDEN, personnel municipal) seront reçus et associés au projet. La délibération proposée à Bordeaux Métropole est le résultat d'un travail fourni mais cela ne veut pas dire que ce travail ne peut pas évoluer. Cependant, il faut tenir compte également d'un élément d'urgence en raison notamment du délabrement du patrimoine souvent négligé. Monsieur le Maire affirme que si, à l'issue de cette large consultation, une solution est possible et permet d'assumer la charge de cette multipolarité préconisée par certains élus, le Conseil Municipal se prononcera en sa faveur s'il concorde avec le souhait formulé par la population. Aujourd'hui, les élus de la majorité municipale persistent à dire que cette solution n'est pas envisageable. Il est toutefois possible de travailler sur certains leviers, par exemple penser qu'en supprimant un service non obligatoire, par exemple celui de la crèche, en transformant l'accueil périscolaire en garderie, le groupe scolaire pourrait être financé par les recettes générées. Tout peut être étudié si cela répond aux satisfactions sur cette polarité scolaire. Ce qui est certain c'est que la temporalité annoncée en Novembre dernier ne pourra pas être tenue en raison des réalités budgétaires actuelles. Des choix douloureux devront être faits. Il reconnaît que la Salle Jacques Brel a son utilité mais elle coûte de l'argent en entretien. Il répète que si les équipements publics sont reconcentrés en un seul et même lieu, des économies de fonctionnement seront générées. Il regrette la diminution du Service Public inhérent au principe de réalité. Sans oublier l'aspect de concertation, il rappelle que le fait d'être dans une démocratie participative n'enlève rien à la démocratie représentative. En ce qui concerne le Brignon, il ajoute que cet équipement accueille l'école des créateurs d'entreprises, la pépinière, des activités de l'ASCJB et qu'elle est louée aux Carbonblanis qui peuvent y organiser des événements.

Madame BECERRO à propos de la démocratie représentative évoquée par le maire, regrette qu'il n'y ait jamais eu de débat au sein du Conseil Municipal. Certains élus ont travaillé ce dossier pendant un an et demi et répondent aux questions au fur et à mesure qu'elles sont posées. Aucun Conseil Municipal ne s'est tenu avec à l'ordre du jour le projet urbain, et si cela a été discuté en conseil c'est parce que les élus AGA l'ont soulevé. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de commission Urbanisme depuis le 2 décembre.



Monsieur le Maire propose qu'une discussion ait lieu après que la démocratie participative se soit exprimée sur ce sujet.

Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget 2017. Celui-ci donne le résultat suivant :

- 21 VOIX POUR
- 6 VOIX CONTRE (Groupe AGA, et « Demain, CARBON-BLANC »)

## **5. PROGRAMME D'INTERET GENERAL – AMELIORATION DE L'HABITAT**

### Délibération n° 2017-05

Monsieur PINSTON rappelle que depuis plusieurs années, la Commune de CARBON-BLANC s'est engagée à participer au financement des réhabilitations des logements situés sur son territoire selon leur caractère prioritaire et dans la limite d'une enveloppe budgétaire évaluée pour la période 2013/2018 à 21 000 €.

Conformément aux règles de l'Anah, c'est le Président de Bordeaux Métropole, après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) qui, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, est souverain pour agréer les dossiers et octroyer les subventions de l'Anah. Cette validation en tant que Président de la CLAH enclenche de fait l'octroi des crédits métropolitains sur fonds propres.

La CLAH a procédé à l'étude de deux dossiers d'administrés de CARBON-BLANC.

Ainsi, il a été décidé le plan de financement suivant :

ADRESSE	MONTANT TTC DES TX PREVISIONNEL	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ENGAGEES	% DES SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE TTC	TOTAL SUBVENTION ANAH	ETAT : PRIME HABITER MIEUX	TOTAL SUBVENTION BX METROPOLE	SUBVENTION COMMUNE
30 Avenue de Bordeaux	4 871,00 €	3 731,94 €	77%	1 139,06 €	2 308,53 €	461,71 €	500,00 €	461,71 €
4 Rue Salazard	21 136,81 €	15 643,19 €	74%	5 493,62 €	10 000,00 €	2 000,00 €	1 643,19 €	2 000,00 €
								<b>2 461,71 €</b>

Aussi, Monsieur PINSTON propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide en faveur de ces personnes.

Une précision est apportée à Madame CANALES : ces dossiers ne font pas partie des dossiers étudiés par le CCAS. Des démarches peuvent être effectuées par tous les Carbonblançais dans la mesure où ils remplissent les critères retenus dans le cadre de ce dispositif. Un article dans le journal municipal évoque ce sujet.

Madame DESPLATS ne prend pas part au vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants

## **6. CONVENTION CROIX ROUGE – RECONDUCTION**

### Délibération n° 2017-06

Monsieur GUËNON indique que le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015 de mettre à la disposition de la Croix Rouge un local situé sur le parking du Centre Culturel Favols, pour une superficie totale de 134 m<sup>2</sup>.

Ainsi tous les habitants qui le souhaitent peuvent bénéficier des services proposés par la Croix Rouge Française à savoir : un accueil social, un écrivain public, une vestiboutique, des articles de puériculture et jouets pour enfants, un accès au micro-crédit.

L'association la Croix Rouge Française a pour objectif de prévenir des exclusions, de rompre l'isolement et d'accompagner les personnes dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Aussi, Monsieur GUËNON propose

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association la Croix Rouge Française dont le siège est situé Siège : 18 chemin de Barateau à Saint-Loubès Z.I., pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée totale de 3 ans.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire ajoute que la mise à disposition des locaux était consentie moyennant un loyer. Il a été décidé, d'un commun accord, que la mise à disposition serait désormais gratuite et qu'en contrepartie, la Croix Rouge dispenserait une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) en direction des agents de la Collectivité.

## **7. CONVENTION ASCJB – RECONDUCTION**

Délibération n° 2017-07

Madame MONTSEC propose de renouveler la convention liant la Commune de CARBON-BLANC à l'Association ASCJB pour une durée maximale de trois ans.

L'annexe 3 concernant la mise à disposition de la salle informatique de l'école Barbou a été supprimée, la salle étant affectée à une autre activité.

Madame MONTSEC ajoute que le montant de la subvention figure désormais sur ce document et fera l'objet chaque année d'un avenant qui en précisera le montant et les modalités de versement.

Monsieur PEREZ-ROBA remarque que l'article 2 de ladite convention a été modifié en demandant à l'Association de proposer en début d'année une projection de sa participation aux fêtes de la Commune notamment pour les cérémonies commémoratives. Il pose la question du lien éventuel de cette modification et le mécontentement suscité par le fait de l'absence de la chorale et de l'école de musique aux manifestations commémoratives de guerre pour chanter la Marseillaise. Il précise que les chanteurs de ces sections trouvent plaisir à chanter de la variété et du rock et qu'un chant de guerre comme la Marseillaise et son contenu peuvent ne pas être à leur goût. Il met également l'accent sur les indisponibilités des familles sur ces dates de commémorations qui sont des jours fériés.

Madame MONTSEC indique que l'article 2 a été en effet légèrement modifié non pas pour le motif invoqué par Monsieur PEREZ-ROBA mais plutôt pour faciliter l'organisation du Service Culture Municipal. Cela pourrait aussi permettre à l'ASCJB d'aider ses sections à formaliser leur participation.

Monsieur PEREZ ROBA trouve tout de même compliqué d'imposer à l'association la gestion des activités de ses bénévoles surtout sur une année. Il pense que l'association fera son possible pour participer aux manifestations municipales.

Pour Monsieur GRASSET, il lui semble logique de demander à cette association de participer aux manifestations municipales puisqu'elle dispose pour son fonctionnement d'une subvention émanant de fonds publics. Par ailleurs, la Marseillaise a peut-être été un chant de guerre lors de sa composition mais elle est inscrite dans notre Constitution, c'est notre hymne national.

Monsieur MERCIER partage ce point de vue et se dit choqué de remettre en doute cet hymne. Monsieur PEREZ-ROBA regrette pour sa part qu'un chant de guerre soit notre hymne national.

Madame BECERRO se dit choquée d'entendre les paroles de la Marseillaise, d'entendre les termes « aux armes citoyens... qu'un sang impur abreuve nos sillons... » repris par les enfants. Elle préférerait un chant qui appelle à la paix. Ce chant avait sa raison d'être à un moment de l'histoire, il ne l'a plus maintenant.

Monsieur le Maire explique que ce texte peut avoir plusieurs lectures. Le principe de la Société est de fixer des cadres et qu'en tant que Maire il doit veiller à les faire respecter. Il pense que si cet hymne n'était pas chanté lors des cérémonies patriotiques au pied du monument qui honorent tous les militaires ayant rendu service à la France, celles-ci perdraient de leur ampleur. C'est une question de conscience. Il regrette la prise de position régulière de certains sur ce point. Il a demandé à Madame la Présidente de l'ASCB de les rencontrer pour en discuter librement.

Monsieur le Maire procède au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur de la reconduction de la convention avec l'ASCB.

## **8. CONVENTION CLUB OMNISPORTS – RECONDUCTION**

Délibération n° 2017-08

Madame GOUGUET propose de renouveler la convention liant la Commune de CARBON-BLANC au Club Omnisports dans les mêmes termes que précédemment, pour une durée maximale de trois ans.

Je vous précise que le montant de la subvention figure désormais sur ce document et fera l'objet chaque année d'un avenant qui en précisera le montant et les modalités de versement.

Aussi, Madame GOUGUET propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Club Omnisports.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix décide de reconduire la convention avec le Club Omnisports.

## **9. CONVENTION CENTRE DE GESTION – ARCHIVES**

Délibération n° 2017-09

Dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984 (article 25), les Centres de Gestion peuvent mettre à disposition des Collectivités des agents en vue d'assurer des missions temporaires pour les accompagner dans la gestion de leurs archives.

Afin de formaliser cette mission et ses modalités d'intervention, une convention doit être conclue entre les deux parties portant notamment sur la nature, la durée, la planification, les phases d'intervention et le coût de la prestation.

Monsieur le Maire indique que ce service a été créé depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité. Désormais, un agent assume cette mission avec une grande efficacité.

Monsieur le Maire propose de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Gironde.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

## **10. TRANSFERT PARTIEL DE COMPETENCE SPORTIVE**

### Délibération n° 2017-10

A l'occasion du travail de référencement des équipements sportifs, est apparu le constat d'une vétusté d'équipements accueillant les centres d'entraînement et de formation des clubs sportifs professionnels phares de la Métropole, qui pourrait nuire au développement du sport professionnel sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ces problématiques ont été relayées par les Présidents des deux clubs sportifs professionnels phares de la Métropole qui ont mis en évidence le fait que les installations accueillant les sportifs professionnels ou en formation doivent être optimisées, voire transformées pour créer des conditions favorables à leur développement, dont l'image impacte directement celle de la Métropole bordelaise.

Le Conseil de Bordeaux Métropole a proposé un transfert partiel de compétence.

En effet, la dimension métropolitaine de l'action portée par les clubs sportifs professionnels disposant d'un centre de formation, tels que le sont l'Union Bordeaux-Bègles (UBB) et le FC Girondins de Bordeaux (FCGB), semble manifeste au regard de leur capacité à mobiliser la population à l'échelon régional ainsi qu'à imposer une visibilité, une notoriété et un rayonnement au niveau national, voire international.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-5 du CGCT, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur PEREZ-ROBA indique qu'il s'agit d'une demande des actionnaires des clubs professionnels bordelais de football (budget de 60 millions d'euros) et de rugby (budget de 20.43 millions d'euros) pour améliorer l'agrément des joueurs professionnels et stagiaires de leurs clubs.

Monsieur le Maire explique plus simplement que la proposition faite est d'intégrer les deux stades bordelais dans le domaine métropolitain. En effet, pour l'instant, la charge de fonctionnement et l'entretien de ces équipements sont assumés entièrement par la seule ville de Bordeaux. Dans ces propos précédents, il lui paraissait aberrant que les usagers d'autres communes utilisent les structures carbonblanaises au même titre que les habitants de la Commune, financées par les seuls impôts des carbonblanais. Ainsi, il lui paraît logique que le Maire de Bordeaux puisse dire que la population qui profite de ces équipements est majoritairement métropolitaine et qu'il est normal de transférer cette charge à l'EPCI, étant entendu que ni le Département, ni la Région ne peuvent y contribuer. Beaucoup peuvent s'interroger sur la possibilité de solliciter les Sociétés privées qui bénéficient des retours publicitaires lors d'évènements sportifs et qui pourraient contribuer à l'effort financier. Il pense que ces recettes publicitaires profitent au financement des clubs.

Monsieur PEREZ-ROBA persiste à dire qu'en agissant de la sorte on fait le jeu des actionnaires privés aux dépens des administrés et qu'il ne s'agit pas des stades Chaban ou Matmut mais des installations d'entraînement et de formation.

Monsieur le Maire ajoute que les stades en question figurent au patrimoine de la ville de Bordeaux et que son rayonnement va au-delà de ce territoire. Par la suite, il faudra réfléchir sur le fonctionnement de l'équipement métropolitain. Pour sa part, il n'est pas favorable au choix de financement PPP pour le grand stade de Bordeaux. Mais quoi qu'il en soit les Carbonblanais profitent de cet équipement et c'est dans ce cadre que la Municipalité est appelée à se prononcer.

Monsieur PEREZ-ROBA ne trouve pas logique la proposition faite ce soir en raison des difficultés rencontrées par la Commune pour réhabiliter ses propres installations sportives en raison notamment des baisses de la DGF.

A la suite de ces différents échanges, Monsieur le Maire propose :

- d'autoriser le transfert partiel de compétence sportive concernant le soutien aux investissements relatifs aux centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains,
- de le charger de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

Le résultat du vote est le suivant :

- 14 voix POUR
- 3 voix CONTRE
- 10 Abstentions.

Les abstentions ne devant pas être prises en compte, la proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 22 heures 55.